

Date de convocation : 24/05/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le trente mai deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT).

Absente : Colette MORIN

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du bâtiment « bourg-centre » : demande de subventions.

DCM 20220530-7

Monsieur Le Maire présente un nouveau plan de financement pour la réhabilitation du bâtiment « bourg-centre » comprenant des aides européennes :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en HT		RECETTES	
Travaux coworking	123 009.61 €	Région	120 000.00 €
Autres Travaux dont MFS-APC	643 103.39 €	DETR/DSIL	200 000.00 €
Maîtrise d'Œuvre coworking	14 281.42 €	LEADER	47 027.44 €
Maitrise d'Œuvre MFS-APC	74 664.30 €	FEADER	233 817.63 €
		Autofinancement	254 213.65 €
	855 058.72 €		855 058.72 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

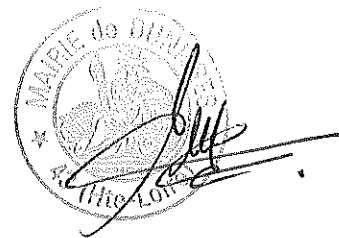
- Approuve le projet ;

AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_7-DE
 Reçu le 16/06/2022
 Publié le 16/06/2022

- Approuve le plan de financement ;
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les aides de la Région, de l'Etat (DETR/DSIL), du LEADER (pour la partie coworking) et du FEADER.
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_7-DE
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022